



GUIDE DE RÉFLEXION

SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU



JANVIER 2017

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
OBJECTIFS DU GUIDE.....	3
À QUI S'ADRESSE CE GUIDE.....	3
DÉMARCHE.....	4
STRATÉGIE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU	5
UNE VISION	6
UNE STRATÉGIE	7
GESTION ET CRÉATION DE SITES D'ACCÈS PUBLICS AUX PLANS D'EAU	8
PLANIFICATION.....	9
DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	10
DIMENSION SOCIALE.....	11
DIMENSION ÉCONOMIQUE.....	12
ÉVALUATION	12
RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES	12

INTRODUCTION

Favoriser l'accès à l'eau. Comment ? Pour qui ? Pour quels types d'usages ? À quel prix ?

L'accessibilité aux plans d'eau est l'un des six enjeux identifiés dans le PDE¹. C'est un sujet sensible et complexe qui nécessite d'être abordé selon les principes de la **gestion intégrée de l'eau** : une approche tenant compte de l'ensemble des usagers et de différentes considérations sociales, économiques et environnementales.

C'est dans ce contexte qu'Abrinord a rassemblé une **table de concertation** sur l'accessibilité aux plans d'eau le 10 novembre 2016. Cette table de concertation s'inscrivait dans une vaste démarche dont le but était de développer le présent **Guide de réflexion sur l'accessibilité aux plans d'eau**.

« Favoriser les activités récréotouristiques constitue donc la cinquième orientation de la Politique nationale de l'eau. Elle s'articule autour des trois axes d'intervention suivants : étendre l'accès à l'eau et favoriser le développement de la pêche récréative au Québec, favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau et promouvoir le tourisme nautique. »

Politique Nationale de l'eau (2002)

OBJECTIFS DU GUIDE

Application stratégique :

Initier une **réflexion stratégique** sur l'accessibilité aux plans d'eau.

Application dans le cadre d'un projet d'accès :

Fournir des **pistes de réflexion** pour la **gestion et la création** de sites d'accès publics aux plans d'eau

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE

Ce guide s'adresse avant tout aux gestionnaires d'accès publics à un plan d'eau (municipalité, parc régional, MRC, régie intermunicipale, etc.). Il peut toutefois s'avérer utile pour toute autre personne ou organisation ayant un intérêt en matière d'accès privés ou publics aux plans d'eau.

¹ Plan directeur de l'eau : outil de planification de la gestion intégrée de l'eau qui rassemble une série d'actions à mettre en œuvre collectivement pour atteindre les objectifs fixés. Document réalisé par Abrinord et approuvé par le gouvernement du Québec.

DÉMARCHE

L'élaboration de ce guide fait suite à la rencontre d'une table de concertation tenue le 10 novembre 2016. L'objectif général de la table de concertation était d'identifier les principes-clés à considérer dans la création et la gestion des accès publics à l'eau. L'événement a réuni une diversité d'acteurs concernés de manières variées par l'accessibilité aux plans d'eau :

- **Gestionnaires d'accès** (municipalités, parc, etc.) : ils sont parfois confrontés aux préoccupations des utilisateurs de l'eau et interpellés pour gérer des conflits d'usage. Ils s'intéressent également à une multitude d'enjeux socio-économiques et environnementaux associés à leur milieu.
- **Associations de propriétaires riverains** : ils représentent les intérêts de leurs membres qui résident en bordure des plans d'eau.
- **Association maritime du Québec** et **Association des pêcheurs sportifs du Québec** : ils représentent les intérêts de leurs membres qui désirent faire valoir leur droit à l'accès aux plans d'eau du Québec.
- **Conseil régional de l'environnement des Laurentides** : il promeut le développement durable, la protection et la valorisation de l'environnement et a développé une expertise sur les lacs.
- **Centre québécois du droit de l'environnement** : ayant contribué à l'élaboration du cadre légal du portrait de l'accessibilité, il s'intéresse à divers enjeux légaux liés à l'environnement.
- **Coalition pour la navigation responsable** : elle s'intéresse à la mise en place d'une réglementation relative à la navigation sur les plans d'eau qui se base sur des connaissances scientifiques justes et sur la capacité de support des milieux.
- **Bureau de la sécurité nautique** (Transports Canada) : il s'intéresse aux demandes de réglementation en lien avec la navigation sur les plans d'eau.



Face à une multitude d'enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance, il est impossible de conclure que l'une de ces dimensions doit prévaloir sur les autres. **Selon les principes de la gestion intégrée, il faut donc tenir compte de l'ensemble de ces enjeux de manière équilibrée dans notre recherche d'une solution de type « gagnant-gagnant ».**



STRATÉGIE DE GESTION INTÉGRÉE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU

UNE VISION

GESTION INTÉGRÉE DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PLANS D'EAU

La première étape dans la gestion d'un enjeu aussi complexe que l'accessibilité devrait être l'élaboration d'une **vision à l'échelle de sa municipalité, de son territoire d'intérêt, d'un bassin versant ou de sa région**. Voici une liste non exhaustive des principes pouvant guider l'élaboration d'une vision sur l'accessibilité :

ENVIRONNEMENT

- ✓ **Préservation de la biodiversité et respect de la capacité de support des écosystèmes** : maintenir les éléments, les fonctions et les interactions écologiques naturels du milieu (maintien de la biodiversité, protection contre les espèces exotiques envahissantes, etc.);
- ✓ **Protection de l'environnement** : éviter la contamination ou la perte de la santé du milieu (eutrophisation, contamination bactériologique, cyanobactérie, etc.);

SOCIÉTÉ

- ✓ **Santé et qualité de vie** : préserver et améliorer la qualité de vie des citoyens;
- ✓ **Participation et engagement** : favoriser la participation citoyenne dans le processus de réflexion (information, éducation et consultation);
- ✓ **Équité et solidarité sociale** : tenir compte des générations actuelles et futures, de l'éthique et de la solidarité sociale. Les plans d'eau devraient être vus comme un bien collectif accessible à tous;
- ✓ **Protection du patrimoine culturel** : maintenir les valeurs patrimoniales et culturelles du plan d'eau;

ÉCONOMIE

- ✓ **Pollueur-payeur** : tenir compte de l'évaluation des impacts et des répercussions des activités sur le milieu environnemental et socio-économique;
- ✓ **Internalisation des coûts** : tenir compte de l'ensemble des coûts que l'accès occasionne à la société;

GOVERNANCE

- ✓ **Prévention** : réduire et minimiser les impacts néfastes sur le milieu;
- ✓ **Précaution** : prévenir et réduire les risques d'impacts sur le milieu;
- ✓ **Accès au savoir** : rendre disponibles l'information et les connaissances jugées pertinentes et essentielles au processus de réflexion et de prise de décision;
- ✓ **Partenariat et collaboration** : favoriser la concertation entre les acteurs du milieu afin de mettre en œuvre une solution gagnante-gagnante ;
- ✓ **Subsidiarité** : déléguer la gestion de l'accès au niveau approprié d'autorité afin de tenir compte de l'ensemble des enjeux dans une vision intégrée.

UNE STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

À la lumière des échanges de la table de concertation, il apparaît essentiel de traduire la vision dans une **stratégie de gestion intégrée**. Cette stratégie pourrait se concrétiser par une **politique**, un **plan stratégique** ou un **outil intégré de planification**.

Le présent guide peut servir à initier une réflexion stratégique sur l'accessibilité aux plans d'eau.

Un exercice stratégique permet d'identifier la vocation, à court et à long terme, que l'on souhaite attribuer aux différents plans d'eau sur son territoire (ex : conservation, récréation, patrimoine) pour assurer un accès durable. Par exemple, certains plans d'eau pourraient faire l'objet d'un usage plus intensif, alors que d'autres seraient préservés. De plus, les enjeux varient selon le type de plan d'eau; un lac ne présente pas les mêmes défis ou contraintes qu'une rivière. Une vision d'ensemble, qui considère les plans d'eau les uns par rapport aux autres, est donc essentielle dans l'élaboration d'une stratégie.

QUELQUES QUESTIONS STRATÉGIQUES

L'identité et les intérêts du gestionnaire d'accès publics peuvent grandement influencer sa stratégie de gestion. Voici quelques exemples de questions à aborder :

- ✓ Quelle est notre **vision** et notre **mission** ?
- ✓ Quels sont nos **intérêts** ou nos **préoccupations** en lien avec l'accessibilité aux plans d'eau ?
- ✓ Qui est responsable de la planification et de la gestion des sites d'accès ? Est-ce que la gestion est confiée à une tierce organisation ?
- ✓ En tant que gestionnaire d'accès, avons-nous les **ressources** et **compétences** nécessaires pour assurer la gestion intégrée du site d'accès (ex : employés, financement, pouvoirs) ?

Les sections suivantes rassemblent des pistes de réflexion visant à appliquer les principes de gestion intégrée de l'eau dans des projets concrets d'accès à l'eau.



GESTION ET CRÉATION

DE SITES D'ACCÈS PUBLICS AUX PLANS D'EAU

PLANIFICATION

PARTIES PRENANTES

La planification d'un site d'accès à l'eau devrait être effectuée de manière **intégrée**. Il est donc recommandé de former un **comité de planification** composé d'une diversité de personnes ayant des compétences complémentaires, et ce, afin de couvrir les divers enjeux touchés (environnementaux, sociaux et économiques).

- ✓ Qui sont les **acteurs locaux et régionaux** qui pourraient collaborer à la planification du site d'accès (ex : municipalités, citoyens, associations de riverains, centre d'activités récréotouristiques, organisme de bassin versant) ?
- ✓ Quels **départements ou services** au sein de votre organisation pourraient collaborer à la planification afin d'adopter une approche transdisciplinaire (ex : environnement, urbanisme, épuration des eaux usées, loisirs, communication) ?
- ✓ Y a-t-il d'**autres personnes, utilisateurs ou organisations** qui pourraient être invitées à participer à la planification (ex. spécialiste, professionnel) ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés à l'identification des parties prenantes qui devraient être abordés ?

CHOIX DU PLAN D'EAU

La **vision d'ensemble** adoptée lors de l'élaboration de la Stratégie (p.7) permet d'identifier la vocation des plans d'eau, facilitant le choix du lieu pour l'aménagement d'un accès. Lorsqu'un plan d'eau est ciblé, il convient d'aborder des questions plus spécifiques pour s'assurer que le projet soit toujours **cohérent avec la vocation** :

- ✓ Y a-t-il d'autres **usages ou activités actuels ou prévus** qui pourraient influencer le choix du site ?
- ✓ **Quel(s) rôle(s)** ce plan d'eau joue-t-il actuellement au niveau environnemental, social et économique (ex. lac de tête, connectivité avec des milieux humides, niveau de fréquentation, usages actuels, potentiel de développement) ?
- ✓ Quel est l'**état actuel** du plan d'eau (ex. capacité de support, niveau de perturbation ou d'influence anthropique, état de santé, présence d'espèces à statut particulier) ?
- ✓ L'endroit prévu pour l'accès tient-il compte des **contraintes environnementales, physiques et sociales** (facilité d'accès, sécurité, aménagements, proximité des habitations, conflits d'usages potentiels, etc.) ?
- ✓ La création de l'accès pourrait-il affecter le paysage ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés au choix du plan d'eau et à sa vocation qui devraient être abordés ?

CHOIX DU TYPE D'USAGE

Une consultation ou un sondage de la population facilite l'**identification de ses besoins et intérêts** en matière d'accès. L'accès à un plan d'eau ne signifie pas nécessairement de pouvoir y naviguer ou s'y baigner ; l'accès à un parc riverain pourrait suffire à répondre aux besoins.

La baignade est généralement plus facile à gérer au niveau d'un lac que d'une rivière (qualité de l'eau changeante sur une rivière et enjeux de sécurité).

La navigation et la gestion d'un débarcadère nécessitent une attention particulière puisque les conflits d'usages (ex : sécurité, nuisances) y sont plus fréquents et que les risques d'impacts environnementaux (ex : introduction d'espèces exotiques envahissantes, érosion) soulèvent davantage de préoccupations. De plus, il est primordial d'évaluer si le lac est en mesure d'accueillir plus d'activités.

Parmi l'ensemble des enjeux, la **gestion de la navigation** est distinctivement un des plus sérieux et conflictuels. On dénote d'ailleurs la **nécessité de revoir une grande partie du cadre de gouvernance** des activités de navigation. Entre autres, il semblerait plus efficace et efficient de permettre la gestion intégrée de la navigation et le respect des enjeux mentionnés à l'**échelle locale** plutôt que via le processus fédéral (voir le [cadre légal](#)).

Les prochaines pistes de réflexion touchant les dimensions environnementale, sociale et économique peuvent guider le choix du site d'accès et du type d'usage à proposer (ex : observation, pêche, baignade, navigation).

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La durabilité des accès aux plans d'eau repose grandement sur le concept de **capacité de support** du plan d'eau, c'est-à-dire la capacité d'un plan d'eau à recevoir des activités sans causer d'impacts sur les organismes qui y vivent ou induire des pertes d'usages.

- ✓ La **capacité de support** du plan d'eau a-t-elle été évaluée par un professionnel (qualité de l'eau, quantité d'eau, bassin versant, etc.) ?
- ✓ La **capacité de support** permet-elle l'ajout ou le maintien d'un accès ?
- ✓ L'accès à l'eau, les usages proposés et les aménagements nécessaires présentent-ils des **risques d'impacts sur l'environnement** (ex : espèces exotiques envahissantes, érosion, nuisance pour la faune) ?
- ✓ Quels sont les **moyens prévus** pour éviter et atténuer les impacts potentiels sur le plan d'eau (ex : prévention de l'introduction des espèces envahissantes, mesures de sensibilisation, signalisation de la vitesse maximale, publications municipales) ?
- ✓ L'aménagement de l'accès peut-il également prévoir un **gain environnemental** (aménagement faunique, restauration, etc.) ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés aux impacts environnementaux qui devraient être abordés ?

CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE OU DE SANTÉ

- ✓ La **qualité de l'eau** au site d'accès contraint-elle les activités proposées (ex : concentration trop élevée en coliformes fécaux compromettant les contacts directs, présence de fleurs d'eau de cyanobactéries) ?
 - Les contacts directs sont-ils compromis (ex : baignade) ?
 - Les contacts indirects sont-ils compromis (ex : pêche, navigation) ?

- ✓ A-t-on évalué les **risques à l'échelle du bassin versant** (ex : implantation d'une nouvelle usine d'épuration en amont, nouveaux développements, ouvrages de débordements des eaux usées) ?
- ✓ A-t-on prévu une **stratégie de communication** afin d'informer les usagers des risques potentiels ?
- ✓ A-t-on prévu une **stratégie de communication avec les municipalités** en amont de l'accès afin d'être tenu informé des sources potentielles de contamination ?
- ✓ A-t-on prévu participer à un programme de **suivi de la qualité de l'eau** spécifique au plan d'eau (Programme Environnement-Plage, RSVL, programmes d'échantillonnage) ?
- ✓ Y a-t-il d'autres contraintes liées à la santé ou l'environnement qui devraient être abordés ?

Pour connaître la qualité de l'eau d'un cours d'eau situé dans le bassin versant de la rivière du Nord, consultez le [site web d'Abrinord](#). Pour connaître la qualité de l'eau d'un lac, consultez le [site web du ministère de l'Environnement](#).

DIMENSION SOCIALE

INTÉRÊTS ET PRÉOCCUPATIONS DE LA POPULATION

- ✓ A-t-on consulté la population afin de cibler et de clarifier ses **intérêts et préoccupations** ?
- ✓ Quel est le **public ciblé** pour l'accès au plan d'eau ?
- ✓ Quelles sont les **préférences** et les **préoccupations** des utilisateurs ?
- ✓ Les usages prévus répondent-ils de manière optimale aux **besoins** et aux **intérêts** des utilisateurs ?
- ✓ L'accès prévu est-il **sécuritaire**, surveillé, propre et adéquatement entretenu ?
- ✓ Est-ce que l'accès contribue à l'amélioration de la **qualité de vie** et le **bien-être** des citoyens ?
- ✓ Serait-il préférable de prévoir des zones permettant des **usages particuliers** (zone de baignade, de navigation, zone de conservation, etc.) ?
- ✓ A-t-on identifié des **parties prenantes** qui pourraient influencer favorablement ou défavorablement la réalisation du projet d'accès ? Sont-elles impliquées dans la planification ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés aux utilisateurs qui devraient être abordés ?

CONFLITS ENTRE LES USAGES OU LES UTILISATEURS

Il est particulièrement important d'évaluer les risques de conflits lorsque l'on prévoit un accès à un plan d'eau sur lequel on retrouve des propriétaires riverains qui pourraient s'inquiéter des impacts sur la santé du plan d'eau, pour leur qualité de vie et pour la valeur de leur propriété.

- ✓ Le plan d'eau est-il utilisé par plusieurs types d'**usagers** ou pour plusieurs types d'**usages** ?
- ✓ Quels sont les **risques de conflits** entre ces usages ou ces utilisateurs (ex : détente vs embarcation motorisée) ?
- ✓ Pourrait-il y avoir un **risque de conflit** entre les intérêts et les préoccupations des utilisateurs et les résidents du secteur (ex : riverain vs non-riverain) ?
- ✓ Quelles **mesures** sont alors prises pour réduire et gérer adéquatement ce risque (information, sensibilisation, éducation, codes d'éthique, etc.) ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés à la dimension sociale qui devraient être abordés ?

DIMENSION ÉCONOMIQUE

TARIFICATION

Selon la *Politique nationale de l'eau*, la tarification ne devrait pas chercher à dissuader certains types d'utilisateurs. L'accessibilité devrait être favorisée pour l'ensemble de la collectivité, indépendamment du type d'utilisateur ou des conditions sociales de celui-ci.

- ✓ Est-il **nécessaire** de tarifier l'accès ?
- ✓ Est-il possible de tarifier **certains usages** seulement ?
- ✓ Est-il possible de tarifier selon les **coûts** engendrés par la gestion des activités et selon le **type d'usage** plutôt que de tarifier selon l'usager (riverain, non-riverain, résident ou non-résident) ?
- ✓ Si elle est jugée nécessaire, la tarification respecte-elle les **besoins** des usagers et la **raison d'être** du projet identifiés en phase de planification du projet ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés à la tarification qui devraient être abordés ?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ✓ Est-ce que l'accès constitue un **attrait touristique** ?
- ✓ Est-ce que l'accès ajoute de la **valeur** aux propriétés foncières à proximité ?
- ✓ Est-ce que l'accès permet de **dynamiser** un secteur ?
- ✓ Y a-t-il d'autres éléments liés à la dimension économique qui devraient être abordés ?

ÉVALUATION

Il est pertinent d'effectuer l'évaluation d'un projet d'accès au cours des étapes de planification et de réalisation.

- ✓ Une fois le projet réalisé, a-t-on prévu en faire l'**évaluation** au niveau environnemental, social et économique afin d'optimiser la gestion de l'accès (ex : impacts sur l'environnement, acceptabilité sociale, conflits d'usages, rentabilité) ?
- ✓ A-t-on évalué si le projet est toujours **cohérent** avec la vision, la stratégie, les besoins, les préoccupations et les intérêts des parties-prenantes ?

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

[Cadre légal](#)

[Portrait sur l'accessibilité](#)

[Plan directeur de l'eau \(Abrinord\)](#)

[Suivi de la qualité de l'eau \(rivières\)](#)

[Suivi de la qualité de l'eau \(lacs\)](#)

[Programme Environnement-Plage](#)